

**Guide de dépôt et de sélection**

**Fonds québécois d’initiatives sociales**

**(FQIS)**

**Mesure 11 : Alliance pour la solidarité**

**Mise à jour : 3 septembre 2020**

**Réalisation du Guide de dépôt et de sélection, 20 août 2020**

Consortium en développement social de la Mauricie :

Mélanie Lafrenière, Stéphanie Milot

Avec la collaboration de :

Joanne Blais, Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM)

Josée Bourassa, Services Québec

Steven Hill Paquin, Centre de formation communautaire de la Mauricie (CFCM)

Lucie Lafrance, Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ)

Lise St-Germain, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA)

Et la participation des :

Comités locaux en développement social de la Mauricie

Mise à jour le 3 septembre 2020 par :

Pierre-Olivier Labart, Consortium en développement social de la Mauricie

Table des matières

[Contexte 4](#_Toc50033097)

[Admissibilité des demandes 5](#_Toc50033098)

[Pour toutes les initiatives admissibles au FQIS 5](#_Toc50033099)

[Organismes admissibles 5](#_Toc50033100)

[Organismes non admissibles 5](#_Toc50033101)

[Initiatives admissibles 6](#_Toc50033102)

[Initiatives non admissibles 6](#_Toc50033103)

[Dépenses admissibles 7](#_Toc50033104)

[Dépenses non admissibles 7](#_Toc50033105)

[Durée des initiatives 8](#_Toc50033106)

[Enveloppe territoriale 8](#_Toc50033107)

[Synthèse de la démarche locale et des priorités territoriales 8](#_Toc50033108)

[Appréciation des initiatives 8](#_Toc50033109)

[Dépôt des initiatives 9](#_Toc50033110)

[Documents à joindre 10](#_Toc50033111)

[Résolution de la déclaration d’aide financière 11](#_Toc50033112)

**Lexique**

À plusieurs occasions, des termes sont utilisés pour décrire une intention à atteindre. Pour faciliter la compréhension et alléger le Guide, le lexique propose des définitions simples et adaptées qui précisent les lignes directrices à considérer.

* **Pauvreté :** privation économique et matérielle, c’est-à-dire un niveau de revenu insuffisant pour répondre dignement aux besoins de la vie quotidienne.
* **Exclusion sociale :** privation du lien social, non-participation, discrimination, stigmatisation.
* **Inégalités sociales :** un écart inéquitable entre les groupes de population pouvant être associé au statut ou aux facteurs sociaux, économiques, culturels. Exemples : femme/homme, personne immigrante, autochtone, handicapée.
* **Analyse différenciée selon les sexes (ADS) :** approche préventive, évaluative et correctrice qui favorise l’égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes.
* **Initiative admissible au FQIS :** toute action qui vise à lutter contre la pauvreté, l’exclusion sociale et les inégalités sociales.
* **Initiatives novatrices :** qui ont un caractère expérimental ou structurant en termes de portée.
* **Action structurante :** qui agit en amont de la problématique et qui a un impact qui dure dans le temps.

# Contexte

Le Guide de dépôt et de sélection des initiatives a été bâti à partir des recommandations de l’édition 2011-2015 du Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS). L’intention première est de veiller à l’appropriation des orientations et des normes du Ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), les regrouper et les transposer dans les outils. Par souci de cohésion et d’efficacité, les comités locaux et régionaux en développement social en charge de recommander des actions utiliseront des outils communs.

Le contenu présenté dans ce document est essentiellement centré sur les indications ministérielles tirées du *Guide de mise en œuvre des Alliances pour la solidarité* et du protocole d’entente signé.

Les attentes ministérielles se sont précisées quant à une plus grande prise en compte des [inégalités sociales](#InégalitésSociales) entre les femmes et les hommes ainsi que les différences de statut autochtone ou immigrant. La participation des personnes en situation de [pauvreté](#Pauvreté) et d’[exclusion sociale](#ExclusionSociale) dans l’ensemble de la démarche est également souhaitée.

Le *Guide de dépôt et de sélection des initiatives* a pour objectifs de :

* Orienter les promoteurs par rapport aux orientations ministérielles et les normes du FQIS;
* Mettre l’accent sur les enjeux locaux et régionaux;
* S’assurer que les personnes en situation de [pauvreté](#Pauvreté) et d’[exclusion sociale](#ExclusionSociale) soient au cœur des initiatives;
* Veiller à l’appropriation et l’intégration de stratégies tenant compte de l’[ADS](#ADS) dès la démonstration de la problématique et l’élaboration de l’initiative;
* Mesurer l’impact des initiatives et de l’action concertée dans la lutte contre la [pauvreté](#Pauvreté).

Pour connaître les priorités régionales et les spécificités locales, consultez la page Internet de [l’Alliance pour la solidarité en Mauricie](http://www.consortium-mauricie.org/alliance-pour-la-solidarite).

Ce Guide a fait l’objet de consultations auprès des comités locaux en développement social et a été soumis à l’approbation de Services Québec. Au besoin, des ressources sont disponibles pour accompagner les promoteurs.

# Admissibilité des demandes

## Pour toutes les [initiatives admissibles](#InitiativeAdmissibleFQIS) au FQIS

La subvention du FQIS ne peut excéder 90 % du total des dépenses admissibles.

Le cumul de l’aide gouvernementale\* est possible mais est considéré dans le 90 % du total des dépenses admissibles, sauf dans le cas de projets soutenus par le Fonds régions et ruralité (FRR). Dans ce dernier cas, le montant des subventions peut atteindre 100 % de sources gouvernementales.

\* ***Exemples de sources gouvernementales :*** *Contribution financière d’un député, Fonds de développement des territoires, Fonds en développement social, subvention salariale et tout autre programme ministériel.*

## Organismes admissibles

* Les personnes morales à but non lucratif (OBNL);
* Les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec;
* Les organismes municipaux, les MRC et les villes;
* Les conseils de bande.

## Organismes non admissibles

Les ministères, organismes gouvernementaux et paragouvernementaux tels :

* Les Centres intégrés de santé et de services sociaux
* Les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux
* Les institutions ou écoles d’enseignement et de formation

*\* Sauf si un organisme, excluant les ministères, est le seul à pouvoir offrir le service à un coût raisonnable sans faire concurrence à d’autres organismes offrant déjà avec succès un service similaire.*

## [Initiatives admissibles](#InitiativeAdmissibleFQIS)

* Les initiatives visant à lutter contre la [pauvreté](#Pauvreté) et l’[exclusion sociale](#ExclusionSociale) qui s’inscrivent dans les 7 priorités régionales :
	+ [Accès à l’emploi](http://www.consortium-mauricie.org/file/filemanager/Alliance%20pour%20la%20solidarit%C3%A9/PRIORIT%C3%89%20DACTION%20%20Acc%C3%A8s%20%C3%A0%20lemploi.pdf);
	+ [Démographie, vitalité des territoires et proximité des services](http://www.consortium-mauricie.org/file/filemanager/Alliance%20pour%20la%20solidarit%C3%A9/PRIORIT%C3%89%20DACTION%20%20D%C3%A9mographie%2C%20vitalit%C3%A9%20des%20territoires%20et%20proximit%C3%A9%20des%20services..pdf);
	+ [Éducation tout au long de la vie (réussite éducative)](http://www.consortium-mauricie.org/file/filemanager/Alliance%20pour%20la%20solidarit%C3%A9/PRIORIT%C3%89%20DACTION%20%20%C3%89ducation%20tout%20au%20long%20de%20la%20vie%20%28r%C3%A9ussite%20%C3%A9ducative%29.pdf);
	+ [Logement social et communautaire dans une perspective de développement durable](http://www.consortium-mauricie.org/file/filemanager/Alliance%20pour%20la%20solidarit%C3%A9/PRIORIT%C3%89%20DACTION%20%20Logement%20social%2C%20communautaire%20dans%20une%20perspective%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable.pdf);
	+ [Participation citoyenne et sociale](http://www.consortium-mauricie.org/file/filemanager/Alliance%20pour%20la%20solidarit%C3%A9/PRIORIT%C3%89%20DACTION%20Participation%20citoyenne%20et%20sociale.pdf);
	+ [Sécurité alimentaire](http://www.consortium-mauricie.org/file/filemanager/Alliance%20pour%20la%20solidarit%C3%A9/PRIORIT%C3%89%20DACTION%20%20S%C3%A9curit%C3%A9%20alimentaire.pdf);
	+ [Transport adapté ou collectif dans une perspective de mobilité durable](http://www.consortium-mauricie.org/file/filemanager/Alliance%20pour%20la%20solidarit%C3%A9/PRIORIT%C3%89%20DACTION%20%20Transport%20collectif%20et%20adapt%C3%A9%20dans%20une%20perspective%20de%20mobilit%C3%A9%20durable..pdf).
* Les [initiatives novatrices](#InitiativesNovatrices) qui ont un caractère expérimental ou [structurant](#ActionStructurante);
* Les travaux de recherche ou évaluation d’initiatives en matière de lutte contre la [pauvreté](#Pauvreté) et l’[exclusion sociale](#ExclusionSociale).

## Initiatives non admissibles

* Les demandes de soutien financier en appui aux activités régulières pour lesquelles l’organisme reçoit déjà un financement pour sa mission de base.
* Les initiatives en concurrence avec les activités régulières d’un organisme.

## Dépenses admissibles

Les dépenses directement reliées à la réalisation des initiatives :

* Salaire et avantages sociaux[[1]](#footnote-1);
* Frais de coordination[[2]](#footnote-2);
* Frais administratifs (10 % maximum). Exemples : % loyer, frais de bureau, secrétariat;
* Frais d’activités et de comités;
* Frais de déplacement et de représentation;
* Location de salle et d’équipement;
* Publicité, promotion et diffusion;
* Honoraires professionnels. Exemple : vérification comptable;
* Matériel, fournitures de bureau et équipements essentiels à la réalisation de l’initiative;
* Frais d’accompagnement, de recherche, de formation, d’évaluation.

Les contributions non monétaires admises dans le calcul des coûts de projet sont liées au prêt de services.

**Par exemple :**

* Contribution d’une personne salariée. Nbre heures \* nbre rencontres \* taux horaire;
* Valeur estimée d’une location de salle, d’un prêt d’équipement;
* Valeur estimée d’une contribution en provenance d’une entreprise locale ou sociale (repas-collation, impression, publicité, service-conseil, transport, etc.)

## Dépenses non admissibles

* Dépenses déjà réalisées et antérieures à l’acceptation de l’initiative;
* Remboursement d’une dette ou d’emprunts déjà conclus ou à venir;
* Dépenses remboursées par un autre organisme ou programme;
* Achat ou rénovation de biens immobiliers ou de véhicules de transport;
* Dépassements de coûts;
* Salaire des ressources humaines ou autres dépenses directement reliées aux activités régulières de l’organisme bénéficiaire.
* La valeur du service rendu en temps d’implication bénévole ne peut pas être considérée dans la contribution du milieu.

# Durée des initiatives

Les initiatives peuvent être soutenues sur plus d’une année sans toutefois dépasser le 31 mars 2023. La reconduction annuelle du financement est conditionnelle à la disponibilité des fonds et selon les modalités de versements indiqués au protocole.

# Enveloppe territoriale

Disponible sur la page Internet de [l’Alliance pour la solidarité en Mauricie](http://www.consortium-mauricie.org/alliance-pour-la-solidarite). Le montant disponible est ventilé sur 4 ans selon la période suivante : 2019-2020 / 2020-2021 / 2021-2022 / 2022-2023.

# Synthèse de la démarche locale et des priorités territoriales

Disponible sur la page Internet de [l’Alliance pour la solidarité en Mauricie](http://www.consortium-mauricie.org/alliance-pour-la-solidarite).

# Appréciation des initiatives

* La démonstration des besoins auxquels répond l'initiative afin de contribuer à la lutte contre la [pauvreté](#Pauvreté), l’[exclusion](#ExclusionSociale) et les [inégalités sociales](#InégalitésSociales);
* La pertinence de l’initiative par rapport aux priorités régionales et locales du [Plan de travail de l’Alliance pour la solidarité de la Mauricie 2018-2023](http://www.consortium-mauricie.org/file/filemanager/Alliance%20pour%20la%20solidarit%C3%A9/Plan%20travail%20Mauricie%202018-2023_VF.pdf);
* Le réalisme de la planification et la présence de stratégies favorables à l’intégration de l’[ADS](#ADS);
* La démonstration de la concertation associée à l’initiative;
* La démonstration de la participation des personnes en situation de [pauvreté](#Pauvreté) et d’[exclusion sociale](#ExclusionSociale); à l’élaboration de l’initiative ou à sa mise en œuvre. Exemple : consultation, sondage, comité de suivi/orientation, évaluation, etc.;
* La capacité de l’organisme à réaliser l’initiative grâce à son expertise, sa capacité financière, sa collaboration ou coopération avec les partenaires du milieu;
* La prise en compte des zones de dévitalisation à privilégier;
* Le caractère [novateur](#InitiativesNovatrices) et/ou [structurant](#ActionStructurante) de l’initiative;
* Le potentiel de maintenir des actions, des collaborations, des pratiques et/ou des partenaires financiers après la subvention;
* Les retombées potentielles sur la lutte contre la [pauvreté](#Pauvreté), l’[exclusion](#ExclusionSociale) et les [inégalités sociales](#InégalitésSociales);
* L’absence de concurrence avec les activités régulières d’un organisme du territoire

# Dépôt des initiatives

[**Grille d’intention de dépôt des initiatives**](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScsh9njc5o9LLH8wD33CkGIdP6bqWceEwAYCtcLguBrNXPzyQ/viewform): Faites-nous part de votre intention de déposer une initiative plusieurs semaines avant la date butoir de dépôt des dossiers complets. Nous pourrons ainsi plus facilement vous accompagner dans le processus de rédaction (non obligatoire mais fortement suggérée).

**Pour connaitre les dates de dépôt**, surveillez le calendrier sur la page de [l’Alliance pour la solidarité en Mauricie.](http://www.consortium-mauricie.org/file/filemanager/Alliance%20pour%20la%20solidarit%C3%A9/Calendrier%20d%C3%A9p%C3%B4t%20des%20initiatives%202020-21%20-pour%20le%20web_VF.pdf)

Utiliser uniquement le formulaire intitulé « Formulaire de dépôt d’une initiative 2018-2023 – Plan d’action gouvernemental pour l’inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS 2017-2023) ».

Ce formulaire peut être utilisé pour le dépôt d’initiatives pour les mesures 11 (FQIS) et 13.1.

Ce formulaire doit être accompagné des :

* Annexe A - Grille de planification de l’initiative – Mesures 11 et 13.1 du PAGIEPS
* Annexe B - Grille de structure de financement de l'initiative - Mesures 11 et 13.1 du PAGIEPS

Le formulaire dûment complété doit être envoyé par courriel à la personne responsable de l’Alliance pour la solidarité qui se chargera de la conformité du dossier avant de l’acheminer aux responsables des comités locaux concernés. Consortium en développement social de la Mauricie**:** clanglais@consortium-mauricie.org

**Un entretien avec la personne ressource de votre territoire est fortement recommandé** à l’étape de l’élaboration de l’initiative comme tout au long de la démarche de cette dernière.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Comité local de développement social | Contact | Courriel |
| MRC des Chenaux | Valérie Bureau | cdsdc@stegenevieve.ca |
| MRC de Maskinongé | Méranie Roy | corpo@cdc-maski.qc.ca  |
| MRC de Mékinac | Geneviève Ricard | projet@cdcmekinac.org |
| Haut St-Maurice | Charlene Bolger | charlene\_bolger\_CSSSHSM@ssss.gouv.qc.ca |
| Ville de Shawinigan | Réjean Veillette | rejean.veillette@ssss.gouv.qc.ca |
| Ville de Trois-Rivières | Élise-Laurence Pauzé-Guay | EPauze-Guay@v3r.net  |

# Documents à joindre

Avant d’envoyer le formulaire, assurez-vous de **joindre les documents suivants** :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Liste des documents | À venirDate à préciser | Administratif |
| [ ]  Formulaire du FQIS / 13.1  |       | [ ]  |
| [ ]  Annexe A : Grille de planification de l’initiative |       | [ ]  |
| [ ]  Annexe B : Grille de structure de financement de l’initiative |       | [ ]  |
| [ ]  Rapport d’activités de la dernière année |       | [ ]  |
| [ ]  Rapport financier de la dernière année |       | [ ]  |
| [ ]  Résolution du CA de l’organisme promoteur incluant la désignation de la personne autorisée à signer le protocole + la contribution de financement de l’organisme à l’initiative (le cas échéant) |       | [ ]  |
| [ ]  Preuve d’assurance responsabilité civile |       | [ ]  |
| [ ]  Lettres patentes |       | [ ]  |
| [ ]  Résolution du conseil MRC/Ville, s’il y a lieu |       | [ ]  |
| [ ]  Confirmation de l’obtention de financement complémentaire |       | [ ]  |
| [ ]  Spécimen de chèque |       | [ ]  |
| [ ]  Contrat(s) d’embauche des ressources humaines affectées au projet |       | [ ]  |

##

## Résolution de la déclaration d’aide financière

**Exemple de résolution du promoteur**

Il est extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de l'organisme , tenue le ,

la résolution proposée par , appuyée par ,

que l'organisme présente une demande d'aide financière provenant du Fonds québécois d’initiatives sociales

(FQIS) au montant de $ pour la réalisation de l'initiative :

 et s'engage à respecter les exigences prévues au protocole.

De plus, est désignéE pour compléter et

signer tous les documents afférents. *(M. ou Mme et fonction)*

Signée le à (*Ville*).

Signature

PrésidentE du conseil d’administration

1. Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l’organisme ou par des organismes comparables du milieu local ou régional. [↑](#footnote-ref-1)
2. Une attention particulière en fonction de la réalité financière et de la situation en ressources humaines de l'organisation sera faite lors de l’analyse sur ce poste de dépense. [↑](#footnote-ref-2)